



## STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2007–2010

# Contribuer à des collectivités canadiennes justes, paisibles, sécuritaires et respectueuses des ressources naturelles et des capacités écologiques.



[http://www.csc-scc.gc.ca/text/public\\_f.shtml](http://www.csc-scc.gc.ca/text/public_f.shtml)

© Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada – 2006  
N° de catalogue : PS81-2/2006  
ISBN : 0-662-49574-8



Papier Éco-Logo® / EcoLogo® Paper

STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2007–2010

**Contribuer à des collectivités  
canadiennes justes, paisibles,  
sécuritaires et respectueuses  
des ressources naturelles et  
des capacités écologiques.**



# Table des matières

Préface .....	i
Sommaire .....	v
Introduction .....	1
Profil du Service correctionnel du Canada .....	2
Portée des activités .....	3
Partenariats .....	4
Notre Vision .....	4
Notre mandat .....	4
Notre mission .....	5
Nos valeurs .....	5
Nos priorités correctionnelles .....	6
Activités de programme .....	6
Vision sur le développement durable et orientation globale de notre SDD .....	7
Étude des questions .....	8
Évaluation de la SDD 2003 .....	9
Progrès et facteurs limitants .....	9
Nos engagements .....	15
Des contributions axées vers des résultats .....	15
Éléments du modèle logique .....	16
Modèle logique .....	18
Obligation de rendre compte et mesure du rendement .....	20
Reddition de comptes .....	20
Mesure du rendement .....	20
Cadre de responsabilisation et plans d'action .....	21
Annexe 1 : Résumé des consultations .....	23
Annexe 2 : Liste des acronymes et des abréviations techniques .....	25



# Préface

Le développement durable (DD) s'insère peu à peu dans les activités, les programmes et les politiques des ministères fédéraux, des diverses instances gouvernementales et, par extension, dans l'ensemble de notre société. Compte tenu de l'obligation liant les ministères fédéraux au DD au moyen de la préparation puis du dépôt au Parlement d'une Stratégie de développement durable (SDD) tous les trois ans depuis 1997, le Service correctionnel du Canada (SCC) poursuit la mise en œuvre du DD par l'adoption et la publication de cette quatrième SDD.

Concept de mieux en mieux accepté et intégré aux pratiques organisationnelles courantes, le DD est dans sa plus simple expression, une approche visant à organiser notre société et son évolution afin de répondre aux besoins immédiats et futurs des citoyens dans le respect des capacités et limites de l'environnement biophysique. En fait, pour un organisme tel le SCC, le DD se traduit par une prise en considération constante, rigoureuse et soutenue, des répercussions sociales, économiques et environnementales des choix que nous faisons, des décisions que nous prenons et des gestes que nous posons au quotidien.



Le dépôt au Parlement en 1997 de la première Stratégie de développement durable du Service correctionnel du Canada a marqué les débuts de notre participation à un processus formel de planification et de préparation de rapports dont l'objectif est de mettre en œuvre le DD à l'échelle du gouvernement fédéral. Reconnaisant le caractère unique de nos activités, nous, en tant qu'organisme faisant partie du ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile du Canada (SPPCC), avons volontairement développé et mis en place trois stratégies de développement durable au cours de la dernière décennie. Nous continuerons à soumettre notre propre stratégie indépendamment de celle du Ministère ou des autres organismes qui le composent, et nous continuerons de collaborer avec les autres ministères fédéraux afin d'intégrer notre approche à celle de l'ensemble du gouvernement fédéral.

Au cours des dix dernières années, nos efforts se sont concentrés sur des actions visant à consolider nos fondements écologiques favorisant l'émergence d'une culture organisationnelle qui intègre le DD à toutes ses sphères d'activités. Parmi les réalisations et progrès accomplis en ce sens, notons :

- L'ajout d'un professionnel de l'environnement à l'administration centrale et dans chacune des cinq régions qui composent le SCC (1998-1999).
- La création d'un programme de communication/sensibilisation environnementale par la publication d'articles dans chaque numéro de notre revue organisationnelle trimestrielle « *Entre Nous* » (depuis 1998).
- La conduite d'évaluations environnementales de Phase I sur toutes nos installations opérationnelles (1998-1999).
- Le développement et la mise en place d'outils de surveillance de nos consommations d'énergie et d'eau ainsi que de bases de données et inventaires couvrant nos principaux aspects environnementaux (depuis 1999).
- La réalisation de projets d'immobilisation en environnement de l'ordre de 3 millions de dollars annuellement (depuis 1999-2000).



- Un programme exhaustif de remplacement de nos réservoirs pétroliers et de gestion de nos sites contaminés (depuis 2000).
- La prestation de séances de formation environnementale au personnel de première ligne de chaque établissement (2002-2003).
- L'adoption d'une politique environnementale interne [Directive du commissaire 318] et de lignes directrices environnementales [DC 318-1 à 318-9] qui constituent les fondements de notre système de management environnemental organisationnel (Juin 2003).
- L'instauration d'outils d'auto-vérification (outils de surveillance de la gestion ou OSG) de même que la conduite de vérifications environnementales internes (2004-2005).
- Le développement d'un cadre de responsabilisation environnementale / SDD (2005-2006).

Compte tenu de ce qui précède, et malgré nos progrès notables en matière de gestion environnementale au cours des dix dernières années, les leçons apprises nous indiquent que nous pouvons faire encore plus pour l'avancement du DD, pour atteindre les résultats escomptés et respecter nos engagements renouvelés en matière d'environnement.

Conséquemment, par la présente SDD, nous avons confirmé à nouveau nos priorités et nous concentrerons nos énergies sur des actions concrètes en vue d'atteindre des résultats porteurs d'avenir. Compte tenu de la rareté des ressources consacrées à cette fin dont nous disposons, nous sommes d'avis que pour assurer la protection de l'environnement et consolider l'emprise de notre SDD, l'attention doit être portée tant sur des initiatives de mise en œuvre de nos engagements que sur des mécanismes de mesure du rendement.



# Sommaire

Le Service correctionnel du Canada (SCC), de concert avec d'autres ministères et organismes fédéraux, a publié en 1997 sa première stratégie de développement durable (SDD), puis a produit en 2000 et 2003, des révisions de celle-ci. Ainsi, il s'agit maintenant pour le SCC de sa quatrième présentation d'une SDD. Dans le cadre de celle-ci, nous avons élargi notre compréhension du concept de développement durable (DD), évalué les progrès que nous avons accomplis jusqu'ici et établi les objectifs que nous souhaitons atteindre dans l'avenir. Au cours des trois prochaines années, nous continuerons de travailler au DD et, à la fin de cette période, nous procéderons de nouveau à la mise à jour de notre stratégie.

Notre compréhension du développement durable est qu'en comblant les besoins fondamentaux de la population, on peut progresser vers une société dans laquelle les personnes se sentent en sécurité et en harmonie avec les ressources limitées de notre environnement. Pour y arriver, le SCC devra donc mener ses activités de manière à ce que l'environnement puisse combler nos besoins sans être dégradé, ni que ne soient épuisées les ressources naturelles canadiennes ou mondiales.

Jusqu'ici, nous avons ciblé trois priorités : la protection de notre atmosphère, de notre eau et de nos ressources, tant physiques qu'humaines. Nous avons poursuivi la collecte des données de base concernant les répercussions de nos gestes sur l'environnement, et ce processus s'est révélé un véritable défi. Nous avons réalisé certains progrès quant à la réduction de la pollution et la consommation des ressources, quoique à des niveaux de rendement variables d'un site à l'autre. La tâche d'atteindre les cibles de la SDD 2003 a été limitée par de nombreuses contraintes internes, de sorte qu'il nous a été difficile d'atteindre pleinement certaines cibles. Toutefois, nous avons acquis de l'expérience et des connaissances utiles pour l'avenir.

Pour la SDD 2007-2010, davantage d'efforts ont été consacrés vers l'atteinte de cibles et engagements réalistes en fonction de notre niveau de ressources. Nous avons sollicité le concours des employés du SCC en tenant des consultations avec les parties intéressées. Nous proposons donc ici une SDD qui mettra l'accent sur sept priorités qui appuient les buts de développement durable fédéral :

1. la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES);
2. la protection de l'atmosphère;
3. la préservation de la qualité de l'air troposphérique (c'est-à-dire, l'air au niveau du sol);
4. la protection de l'hydrosphère;
5. le soutien en faveur des collectivités durables;
6. l'utilisation durable des ressources naturelles;
7. le renforcement de la gouvernance et des décisions qui appuient le DD.

Le SCC a pour principal mandat de contribuer à une société juste, vivant en paix et en sécurité, par des mesures de garde humaines et par des activités favorisant la réadaptation des délinquants et leur réinsertion sociale. Afin de respecter son mandat, le SCC gère des établissements correctionnels et des bureaux de libération conditionnelle.





Les enjeux du DD auxquels le SCC fait face sont pratiquement demeurés inchangés depuis 1997. À l'échelle globale ou nationale, aucun nouveau problème environnemental majeur n'a été signalé. Aucun changement majeur n'a été apporté au cadre stratégique et juridique régissant le Service, et la nature et la répartition des activités du SCC n'ont pas connu de changements significatifs. En fait, le plus important défi auquel nous serons confrontés au cours des trois prochaines années sera de maintenir un rendement satisfaisant à l'égard des cibles et des engagements proposés.

Enfin, nous avons élaboré des plans d'action qui, nous espérons, devraient nous permettre d'atteindre nos buts. Dans le cadre de ces plans d'action, on prévoit préciser davantage nos données de base, trouver des solutions de rechange et mettre en œuvre des changements. Ainsi, pour chacun des 14 engagements ciblés, la mesure de notre rendement sera simple, puisque nous avons soigneusement choisi des cibles qui peuvent être mesurées relativement facilement. Nous continuerons de mettre en place des systèmes de gestion des données qui nous permettront de quantifier, de consigner, d'extraire et de manipuler nos données, afin d'être en mesure de prendre des décisions sur les façons d'améliorer continuellement notre rendement environnemental.



# Introduction

Depuis le dépôt de sa première Stratégie de développement durable (SDD) en décembre 1997, le Service correctionnel du Canada (SCC) a fourni sans relâche des efforts dans le but d'améliorer son rendement environnemental en conformité avec sa démarche vers le développement durable.

Lors de la période 1997-2000, c'est-à-dire le premier cycle au cours duquel les ministères et organismes désignés ont été tenus par la loi de publier des SDD, le SCC s'est concentré principalement sur l'augmentation de son niveau d'effectifs régionaux consacrés au portefeuille de l'environnement ainsi qu'à l'élaboration d'un certain nombre d'outils de gestion environnementale en réponse aux engagements écologiques pris dans sa SDD 1997.



De 2000 à 2003, grâce à l'expérience acquise au cours des 3 années précédentes, la SDD 2000 a été plus modeste quant au nombre d'engagements environnementaux mis de l'avant. En effet, limité par un niveau restreint de ressources, par la complexité des enjeux en cause et par la multitude de défis inhérents à la mise en œuvre de son système de management environnemental (SME) – soit un outil essentiel à l'avancement de sa SDD – le SCC n'a eu d'autre choix que de réduire la portée des engagements pris dans sa SDD précédente, passant de quelque 42 cibles environnementales à une douzaine seulement. Or, malgré un effort important pour ajuster l'atteinte des cibles proposées en fonction du niveau de ressources disponibles, le SCC n'a pas été en mesure de faire état avec certitude d'importants progrès ni d'un dépassement de la plupart des cibles proposées dans sa SDD 2000.

Avec le dépôt de sa troisième SDD, soit celle couvrant la période 2003-2006, certains engagements ont à nouveau été éliminés afin que les efforts à venir se concentrent sur les neuf cibles environnementales alors considérées comme prioritaires pour le SCC. Malgré une attention particulière pour fixer des résultats finaux spécifiques, c'est-à-dire précis, mesurables et réalisables dans le temps, ici encore le SCC a dû composer avec la difficile tâche d'équilibrer ses intentions en matière de développement durable (DD) en fonction des ressources à sa disposition pour s'acquitter des engagements environnementaux mis de l'avant. La SDD 2003 aura donc permis au SCC de mieux circonscrire sa capacité de s'attaquer aux cibles et de mesurer ses progrès afin de mettre en œuvre des changements qui permettraient d'atteindre les résultats escomptés pour la quatrième SDD (2007-2010).

Dans la SDD 2007-2010, une évaluation à jour des progrès ainsi qu'une nouvelle mise au point sur nos efforts ont été effectuées. Dans les pages qui suivent, nous décrivons ce qui a bien fonctionné, les améliorations qui sont à considérer, de même que la façon différente dont nous prévoyons faire les choses pour la SDD 2007-2010 afin d'atteindre des résultats qui se traduiront en contributions concrètes au développement durable.

# Profil du Service correctionnel du Canada<sup>1</sup>

Le Service correctionnel du Canada (SCC) est un organisme du Portefeuille de la Sécurité publique et de la Protection civile du Canada (SPPCC), qui comprend la Gendarmerie royale du Canada, l'Agence des services frontaliers du Canada, le Service canadien du renseignement de sécurité, la Commission nationale des libérations conditionnelles et trois organismes de surveillance. Le Portefeuille réunit des organismes fédéraux clés qui s'occupent de la sécurité publique. Il vise à protéger les Canadiens contre divers risques - qu'il s'agisse de crimes touchant la vie des individus, de catastrophes naturelles, de terrorisme et d'autres menaces à la sécurité nationale. Le Portefeuille permet d'offrir divers services, allant de la prévention aux interventions, dont, par exemple, la protection civile, la prévention du crime, la gestion des frontières, l'application de la loi, les interventions en cas d'urgence, les services correctionnels et la libération conditionnelle. La création du Portefeuille, en 2003, a amélioré entre autres notre capacité de rendre les collectivités canadiennes plus sûres, et le SCC contribue directement à cet objectif.

Le SCC joue un rôle important au sein du portefeuille de SPPCC en aidant au maintien d'une société juste, paisible et sécuritaire et en appuyant l'objectif général du gouvernement, qui est d'améliorer la qualité de vie de la population canadienne. Les plans et les programmes du SCC sont conçus pour prendre en charge les délinquants de façon efficace et sécuritaire et faciliter leur réintégration dans la société à titre de citoyens respectueux de la loi, tout en témoignant des valeurs auxquelles les Canadiennes et les Canadiens souscrivent depuis longtemps : la justice, l'équité et le respect des droits de la personne.

Par la collaboration, nous contribuons de façon importante à la grande priorité du gouvernement du Canada, c'est-à-dire protéger la population canadienne en bâtissant des collectivités plus sûres. Selon des études, l'approche prévue dans la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* (LSCMLC) contribue à la sécurité publique. Cette approche consiste à réduire le risque de récidive au moyen de la réadaptation des délinquants et de leur mise en liberté au moment opportun et où il est le plus sécuritaire de le faire tout en assurant un contrôle efficace et une surveillance appropriée des délinquants et en leur offrant l'aide nécessaire.

Le SCC a conçu un éventail d'outils et de programmes fondés sur la recherche, dont le succès est reconnu à l'échelle internationale, afin de cerner et d'examiner les facteurs qui contribuent le plus au risque de récidive des délinquants. La gestion de tous les facteurs contributifs constitue une tâche complexe qui exige une approche multidisciplinaire. Le personnel du SCC accomplit ce travail avec diligence et professionnalisme en collaborant étroitement avec ses partenaires du système de justice pénale. Pour s'acquitter de son mandat, le SCC cherche à susciter le plus possible la participation des citoyens à l'élaboration des politiques et des pratiques correctionnelles, à titre de bénévoles ou de partenaires, pour mettre en place des mesures d'aide dans la collectivité destinées à réduire la récidive et à contribuer à la sécurité publique.

Enfin, pour exécuter son mandat, le SCC comptait en 2006-2007 sur des ressources financières de l'ordre

---

1 Source : Rapport sur les plans et les priorités 2006-2007 du Service correctionnel du Canada. Pour en savoir plus : [http://www.tbs-sct.gc.ca/rpp/0607/csc-scc/csc-scc\\_f.asp](http://www.tbs-sct.gc.ca/rpp/0607/csc-scc/csc-scc_f.asp)

de 1,7 milliard de dollars dont environ soixante-douze pour cent (71,6 %) sont consacrés à la prise en charge et à la garde des délinquants dans les établissements et dans la collectivité, ce qui comprend les coûts fixes comme l'entretien des établissements et les aliments. Les 28,4 % qui restent sont affectés aux services de réadaptation et de gestion des cas, soit environ 77,9 % aux établissements, 12,6 % à la collectivité, et 9,5 % aux immobilisations.

## PORTÉE DES ACTIVITÉS

Le SCC est chargé de l'administration des peines imposées par les tribunaux aux délinquants condamnés à un emprisonnement de deux ans ou plus. Cette responsabilité comprend la gestion des établissements de divers niveaux de sécurité et la surveillance des délinquants en liberté sous condition dans la collectivité. Le SCC assure également la surveillance postpénale des délinquants visés par une ordonnance de surveillance de longue durée (OSLD). Au cours d'une journée type, le SCC doit gérer environ 21 000 délinquants, soit 12 700 délinquants en établissement et 8 400 délinquants qui purgent le reste de leur peine sous surveillance dans la collectivité. Par ailleurs, au cours d'une année, le SCC doit gérer quelque 25 500 délinquants différents.

L'effectif du SCC est composé de deux groupes professionnels qui représentent plus de la moitié de tous les employés affectés aux unités opérationnelles. Les CX, ou le groupe Services correctionnels, forment 41 % de l'effectif, tandis que les WP, soit les agents de libération conditionnelle et les agents de programmes, représentent 13 % de l'effectif. Le reste de l'effectif du SCC reflète la grande variété des compétences requises pour travailler dans les établissements et les bureaux de la collectivité, depuis les travailleurs de la santé jusqu'aux électriciens en passant par le personnel de cuisine, et englobe les employés chargés d'accomplir des fonctions générales et administratives aux niveaux local, régional et national.



Le SCC, qui compte environ 16 000 employés<sup>2</sup> à la grandeur du pays, gère :

- 58 établissements correctionnels,
- 16 centres correctionnels communautaires,
- 71 bureaux de libération conditionnelle,
- 5 administrations régionales et une administration centrale,
- Un parc automobile composé d'environ 1 150 véhicules de route.

Tel que ci-dessus, le SCC est présent à la grandeur du pays - tant dans les grands centres urbains aux populations de plus en plus diversifiées que dans les collectivités éloignées du Nord. Il gère des établissements correctionnels, des centres de traitement, des pavillons de ressourcement pour Autochtones, des centres correctionnels communautaires et des bureaux de libération conditionnelle, par l'intermédiaire de cinq administrations régionales qui fournissent des services de soutien administratif ainsi que les programmes et les services du SCC. Il gère aussi un centre de recherche sur la

---

2. Ce nombre comprend les employés à temps plein, les employés à temps partiel, les employés nommés pour une période déterminée et les employés occasionnels qui sont en service, ainsi que les employés qui sont absents du travail pour une période. Données du 31 décembre 2005.

toxicomanie, un centre d'apprentissage en gestion correctionnelle, des collèges du personnel et une administration centrale.

Le SCC travaille également en coopération avec des organismes non gouvernementaux, qui gèrent environ 200 établissements résidentiels communautaires répartis dans tout le pays. Le SCC offre des programmes et des services correctionnels spécialisés en vertu de différents accords d'échange de services conclus avec les autorités provinciales et territoriales qui s'occupent de la justice et des services correctionnels. Le SCC a aussi établi des partenariats avec des collectivités autochtones pour offrir des services de garde et de surveillance aux délinquants autochtones grâce à la création de pavillons de ressourcement autochtones et à l'élaboration de plans de libération aux termes des articles 81 et 84 de la LSCMLC. Le SCC gère également une gamme d'accords d'échange de services conclus avec les autorités correctionnelles et de la justice provinciales et territoriales et avec des collectivités autochtones pour offrir des services et des programmes correctionnels spécialisés.

## PARTENARIATS

À titre de composante du système de justice pénale, le SCC travaille en étroite collaboration avec plusieurs partenaires, comme les autres organismes du portefeuille de la Sécurité publique, en particulier la Commission nationale des libérations conditionnelles, la Gendarmerie royale du Canada et l'Agence des services frontaliers du Canada. Il entretient également des rapports importants avec le ministère de la Justice, le ministère des Affaires indiennes et du Nord, Santé Canada, l'Enquêteur correctionnel et l'Agence de santé publique du Canada.

Des groupes comme les Comités consultatifs de citoyens, le Comité consultatif des soins de santé, le Comité interconfessionnel, le Comité consultatif national sur les minorités ethnoculturelles et les Comités consultatifs régionaux sur les minorités ethnoculturelles donnent des conseils au SCC et assurent la liaison entre celui-ci et les collectivités. Le SCC profite également du soutien de quelque 8 100 bénévoles qui aident les délinquants en leur offrant des services de tutorat, en les visitant et en participant à des activités sportives, sociales et spirituelles.

# Notre vision

## NOTRE MANDAT

Le cadre législatif régissant le SCC est la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* (LSCMLC). Dans l'exécution de son mandat, le SCC est guidé dans ses interventions par d'autres lois, règlements, politiques et conventions internationales, notamment la *Charte canadienne des droits et libertés*, la *Loi canadienne sur les droits de la personne*, le *Code criminel*, la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, la *Loi sur l'accès à l'information*, la *Loi sur le transfèrement des délinquants* et l'*Ensemble des règles minima pour le traitement des détenus des Nations Unies*. Comme le prévoit la LSCMLC, le Service correctionnel du Canada vise à contribuer au maintien d'une société juste,

vivant en paix et en sécurité, d'une part,

- en faisant en sorte que la protection du public soit le critère prépondérant dans l'ensemble des décisions prises relativement à la garde, au traitement et à la mise en liberté des délinquants;
- en assurant l'exécution des peines imposées par les tribunaux par des mesures de garde et de surveillance raisonnables, sûres, sécuritaires et humaines des délinquants condamnés à une peine de deux ans ou plus;
- en aidant, au moyen de programmes appropriés dans les pénitenciers ou dans la collectivité, à la réadaptation des délinquants et à leur réinsertion sociale à titre de citoyens respectueux des lois.

## NOTRE MISSION

Le Service correctionnel du Canada, en tant que composante du système de justice pénale et dans la reconnaissance de la primauté du droit, contribue à la sécurité publique en incitant activement et en aidant les délinquants à devenir des citoyens respectueux des lois, tout en exerçant sur eux un contrôle raisonnable, sûr, sécuritaire et humain.

## NOS VALEURS

La direction et les employés du Service correctionnel du Canada sont guidés par les valeurs fondamentales suivantes :

### Nos valeurs fondamentales

Valeur fondamentale 1

Nous respectons la dignité des individus, les droits de tous les membres de la société et le potentiel de croissance personnelle et de développement des êtres humains.

Valeur fondamentale 2

Nous reconnaissons que le délinquant a le potentiel de vivre en tant que citoyen respectueux des lois.

Valeur fondamentale 3

Nous estimons que le personnel du Service constitue sa force et sa ressource principale dans la réalisation de ses objectifs, et nous croyons que la qualité des rapports humains est la pierre angulaire de sa Mission.

Valeur fondamentale 4

Nous croyons que le partage des idées, des connaissances, des valeurs et des expériences, tant sur le plan national que sur le plan international, est essentiel à l'accomplissement de notre Mission.

Valeur fondamentale 5

Rendant compte au ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile du Canada (SPPCC), nous croyons en une gestion du Service caractérisée par une attitude ouverte et intègre.

## NOS PRIORITÉS CORRECTIONNELLES

Notre plus récent *Rapport sur les plans et les priorités* met en valeur notre contribution à la sécurité pour 2006-2007 et au-delà, et sert également de plan en vue d'atteindre les résultats souhaités à l'égard des cinq priorités correctionnelles suivantes :

1. la transition en toute sécurité des délinquants dans la collectivité.
2. La sécurité accrue du personnel et des délinquants dans nos établissements.
3. La capacité accrue d'intervenir efficacement auprès des délinquants issus des Premières nations et des délinquants métis et inuits.
4. La capacité accrue de répondre aux besoins en santé mentale des délinquants.
5. Le renforcement des pratiques de gestion.

## ACTIVITÉS DE PROGRAMME

Reconnaissant la nature interdépendante de toutes ses activités, le SCC a défini un seul résultat stratégique qui met en lumière sa contribution unique à la sécurité publique, à savoir : « *Les délinquants sont logés et réintégrés de façon sûre et efficace dans les collectivités canadiennes* ». Les trois activités de programme qui appuient ce résultat stratégique sont les suivantes :

- **Prise en charge et garde**
- **Réadaptation et gestion des cas**
- **CORCAN**

Les Services corporatifs du SCC contribuent à l'atteinte des résultats prévus en matière de sécurité publique en appuyant les trois activités de programme. En conséquence, les ressources qu'ils fournissent ont été prises en considération et réparties dans l'ensemble des activités de programme du SCC. Par conséquent, le modèle logique de la SDD 2007-2010 doit également être perçu comme faisant partie intégrante de l'architecture des activités de programme (AAP) du SCC.

L'activité de programme **Prise en charge et garde** consiste à assurer l'exécution des peines par des mesures de garde raisonnables, sûres, sécuritaires et humaines. Elle comprend une vaste gamme d'activités visant à répondre aux besoins des délinquants en matière de santé et de sécurité; elle a été subdivisée en quatre sous-activités :

- *Sécurité* : Fournir une gestion efficace des opérations correctionnelles, propice à assurer la sécurité du personnel, des délinquants et du public. Cela comprend le maintien de la sécurité dans les établissements et dans la collectivité, la répression des drogues, le placement approprié des délinquants et les pratiques de contrôle visant à prévenir les incidents liés à l'incompatibilité des délinquants et au risque qu'ils présentent.
- *Services de santé* : Fournir aux délinquants des soins de santé essentiels.
- *Services en établissement* : Répondre aux besoins de base des délinquants, c'est-à-dire leur fournir de la nourriture, des vêtements, un milieu de travail et de vie sain et des services de cantine, de façon à favoriser une garde raisonnable, sûre, sécuritaire et humaine.
- *Services de logement* : Faire en sorte d'assurer un logement convenable en fournissant des services

techniques, d'ingénierie et d'entretien liés à la gestion d'établissements, y compris la planification, la conception et la mise en œuvre efficiente de projets de construction.

L'activité de programme **Réadaptation et gestion des cas** consiste à contribuer à la réinsertion sociale en toute sécurité des délinquants dans la collectivité. Cette activité a été subdivisée en trois sous-activités et comprend les programmes et services principaux qui suivent :

- *Élaboration et prestation de programmes* : Élaborer et offrir des interventions correctionnelles structurées qui ciblent les besoins des délinquants et qui contribuent au succès de leur réinsertion sociale.
- *Gestion des cas* : Offrir des services d'évaluation, de classement, de consultation et de surveillance aux délinquants en établissement et dans la collectivité.
- *Rémunération des détenus*.

L'objet de l'activité de programme **CORCAN**, un organisme de service spécial<sup>3</sup> (OSS), est de contribuer à la réinsertion en toute sécurité des délinquants dans la collectivité en leur fournissant des possibilités d'emploi et d'acquisition de compétences reliées à l'employabilité pendant leur incarcération et, pendant de brèves périodes, après leur mise en liberté. Fixer un but bien précis aux délinquants contribue à la sécurité des établissements. Permettre aux délinquants d'acquérir l'expérience et les compétences professionnelles dont ils ont besoin pour devenir des citoyens productifs quand ils réintègrent la collectivité les aide à réussir leur réinsertion sociale et réduit les risques de récidive. D'ailleurs, les recherches effectuées par le SCC révèlent que les délinquants qui participent au programme d'emploi de CORCAN immédiatement avant leur mise en liberté affichent un taux de récidive plus faible, en particulier ceux qui sont en liberté conditionnelle.

CORCAN possède des ateliers industriels dans 36 établissements correctionnels à la grandeur du Canada qui œuvrent dans les domaines de l'agriculture, de la fabrication, de la construction ou des services. Les ateliers de CORCAN fonctionnent selon les pratiques de l'entreprise privée, en tenant compte du milieu carcéral et des impératifs de formation. CORCAN met l'accent sur la création de liens entre les établissements et la collectivité et offre également des services de soutien dans 41 centres d'emploi communautaires au Canada pour aider les délinquants à se trouver un emploi après leur libération.

## VISION SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ORIENTATION GLOBALE DE NOTRE SDD

Outre le maintien d'une société juste, la vision du SCC sur l'avenir du Canada est de permettre à notre population de continuer d'être en paix, en sécurité ainsi qu'en harmonie avec son environnement. Mise à part le résultat stratégique que nous préconisons, c'est-à-dire « *Les délinquants sont logés et réintégrés de façon sûre et efficace dans les collectivités canadiennes* », un des objectifs que le SCC doit continuer de poursuivre consiste à s'assurer que ses installations et ses ressources sont gérées d'une manière qui limite les effets négatifs sur l'environnement biophysique tout en soutenant la viabilité économique et l'équité sociale de ses choix et actions.

<sup>3</sup> Tel que décrit précédemment; puisque les Services corporatifs du SCC contribuent à l'atteinte des

3. Un organisme de service spécial (OSS) est une unité opérationnelle d'un ministère régie par un accord-cadre approuvé par le sous-ministre, le ministre et le Conseil du Trésor.

résultats prévus en matière de sécurité publique en appuyant les trois activités de programme, il nous apparaît pertinent que le résultat stratégique de notre SDD, c'est-à-dire « *Contribuer à des collectivités canadiennes justes, paisibles, sécuritaires et respectueuses des ressources naturelles et des capacités écologiques* » s'intègre à ce rôle global des Services corporatifs qui est de soutenir l'ensemble des activités du SCC.

Ainsi, par son mandat essentiellement social, le SCC intègre déjà dans ses activités de programme les enjeux sociaux et économiques qui sont conformes à la vision du développement durable, tandis que la SDD se concentre davantage sur l'aspect de la viabilité environnementale des infrastructures et des activités de l'organisation. En fait, nous sommes d'avis qu'en intégrant, en communiquant puis en appliquant les engagements mis de l'avant dans notre SDD 2007-2010 dans le plus grand nombre possible de nos sphères d'activités, nous facilitons, d'une part, une orientation globale et concrète vers la vision du développement durable de notre mandat ministériel et, d'autre part, nous guidons les actions de notre personnel vers des façons de faire qui sont viables sur le plan environnemental.

Enfin, comme vous pourrez le constater, les engagements organisationnels que nous avons pris dans la SDD 2007-2010 (voir le modèle logique présenté par la suite) sont conformes aux buts de développement durable du gouvernement fédéral. Nous croyons fermement que les contributions globales et les résultats générés par notre SDD, tant sur le plan socio-économique qu'environnemental, feront une différence. Or, dans le cadre des ressources qui sont affectées au déploiement de notre SDD, les engagements mis de l'avant continueront de favoriser une culture organisationnelle qui favorise le bien-être individuel et sociétal. Ce n'est qu'en préconisant la pérennité des ressources naturelles et le respect des capacités écologiques dans nos faits et gestes quotidiens que le développement durable pourra véritablement prendre racine au sein du SCC et des collectivités canadiennes.

## Étude des questions

Depuis notre dernière SDD, nous n'avons découvert aucun nouvel enjeu environnemental majeur qui pourrait modifier significativement nos priorités en matière de DD. Toutefois, considérant notre capacité limitée pour mesurer avec précision les effets environnementaux de nos opérations, nous avons convenu de mettre plus d'accent sur des actions concrètes. Par conséquent, nous accepterons d'utiliser pour certaines cibles des méthodes qualitatives de mesure du progrès. En fait, à part nos engagements concernant la réduction d'énergie, d'eau potable et de déchets solides (les trois cibles qui constituent en quelque sorte la pierre angulaire de notre rendement environnemental), tous les autres engagements sont davantage de nature qualitative.

Ainsi, aucun changement important n'est survenu au cours des 3 dernières années à l'échelle du SCC ni dans la nature de ses opérations. Par conséquent, il semble approprié que le SCC traite sensiblement des mêmes questions qui étaient au cœur de notre SDD précédente. Quoique libellés de manière légèrement différente, les volets importants du DD découlant de ce relevé des questions d'intérêt peuvent encore être regroupés en trois sujets principaux : les rejets dans l'atmosphère, les rejets dans l'hydrosphère et l'utilisation durable des ressources naturelles.

Notre SDD précédente comptait neuf cibles réparties dans ces trois sujets principaux. Notre SDD 2007-

2010 comporte maintenant 14 cibles sous forme d'engagements précis et mesurables qui sont sous-jacents aux 7 buts principaux liés au résultat stratégique prévu. Les principaux changements se résument ainsi :

- Modification de la cible 2.1.2 portant sur les rejets d'effluents provenant d'exploitations agricoles de CORCAN qui se traduit maintenant par la cible 5.1.1 relative au plan de gestion de fermes environnementales.
- Retrait de la cible 3.2.1 concernant la sensibilisation environnementale des détenus puisque cette pratique est désormais bien établie au sein de nos programmes d'éducation.
- Ajout de nouveaux objectifs liés aux émissions gazeuses du parc automobile, aux rejets de substances appauvrissant la couche d'ozone, à la question des achats écologiques (politique et formation) et à la communication soutenue des progrès en matière de SDD au profit du renforcement des mécanismes de gouvernance.

Enfin, dans la préparation de notre SDD 2007-2010, nous nous sommes grandement inspirés du document « *Coordination de la quatrième série de stratégies de développement durable ministérielles, juin 2006* » du Réseau interministériel sur les SDD parrainé par Environnement Canada. Ce guide intègre les leçons apprises des autres séries de SDD, répond aux conseils fournis par le Commissaire à l'environnement et au développement durable et est appuyé par le Guide récemment publié sur l'écologisation des opérations gouvernementales. Ainsi, il fournit aux ministères la possibilité d'établir une certaine cohérence entre les SDD des différentes organisations fédérales et de consolider la reddition des comptes aux Canadiens. C'est pour ces raisons que ce document a grandement influencé notre approche pour la SDD 2007-2010.

## Évaluation de notre SDD 2003

En procédant à l'évaluation de notre *SDD Révision 2003*, nous avons été en mesure de constater que la majorité de nos buts, objectifs et cibles à la portée du mandat du SCC correspondent encore à des enjeux critiques du DD. De ce fait, lors de la préparation de notre SDD 2007-2010, nous avons conclu que relativement peu de modifications étaient nécessaires concernant les aspects généraux envers lesquels nous pouvons apporter une contribution intéressante. Toutefois, comme certaines de nos cibles reposaient essentiellement sur des exercices exigeants de modélisation dans le but de quantifier nos progrès, nous nous sommes cette fois-ci efforcés d'établir des engagements qui seraient davantage conformes à notre capacité actuelle d'atteindre ou de surpasser les cibles projetées tout en étant en mesure d'évaluer facilement nos progrès en cours de route.

### PROGRÈS ET FACTEURS LIMITANTS

Le tableau qui suit passe en revue chacune des cibles de notre SDD 2003, évalue notre rendement et résume brièvement les progrès réalisés ainsi que les facteurs limitants rencontrés.

## Buts, Objectifs et Cibles – SDD 2003

BUT 1 : PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE	ÉVALUATION DU RENDEMENT
<p><b>OBJECTIF 1.1 :</b> La contribution du SCC aux changements climatiques est minimale.</p>	
<p><b>CIBLE</b></p>	
<p><b>1.1.1 :</b> Réduction des émissions de CO<sub>2</sub> produites par toutes les sources de combustion, soit de 8 % d'ici 03-2010 par rapport à l'année de référence 2000.</p>	EN COURS
<p><b>Commentaires :</b> Malgré la mise en œuvre de nombreux projets d'économie d'énergie et de mesures de conservation d'électricité, les dernières estimations relatives à nos consommations énergétiques, nous indiquent une légère réduction (1 à 2 %). Devant ce constat, nous avons convenu de réajuster cette cible en fonction d'objectifs plus réalistes.</p>	
<p><b>1.1.2 :</b> Réduction des émissions de NO<sub>x</sub> dans le corridor Québec-Windsor et la vallée du Fraser, soit de 10 % d'ici 03-2007 par rapport à l'année de référence 2004.</p>	CIBLE ATTEINTE
<p><b>Commentaires :</b> Suite à l'examen effectué en 2006 dans le cadre d'une vérification du Bureau du Vérificateur général sur notre rendement lié à cette cible, nous avons été en mesure de démontrer le dépassement de cette cible, notamment grâce aux multiples mesures visant l'amélioration du rendement de nos chaudières jumelées à l'accomplissement du projet de réfection de notre plus importante centrale thermique (soit celle de l'établissement Leclerc du complexe Laval, QC). De 1998 à 2005, une réduction totale de 29 % a été réalisée.</p>	
<p><b>OBJECTIF 1.2 :</b> La contribution du SCC au smog est minimale.</p>	
<p><b>CIBLE</b></p>	
<p><b>1.2.1 :</b> Réduction des COV dues aux vapeurs fugitives dans le corridor Québec-Windsor et la vallée du Fraser, soit de 20 % d'ici 03-2007 par rapport à l'année de référence 2000.</p>	CIBLE ATTEINTE
<p><b>Commentaires :</b> Ayant terminé au cours de 2005-2006 l'installation et la mise en fonction de 4 systèmes de récupération des COV phase 1 et 2 sur nos réservoirs pétroliers au Québec (corridor Québec-Windsor) ainsi qu'un projet en C.-B. (vallée du Fraser), nous estimons avoir dépassé cette cible d'environ 10 %.</p>	

BUT 2 : PROTECTION DE L'HYDROSPHÈRE	ÉVALUATION DU RENDEMENT
<b>OBJECTIF 2.1 :</b> La contribution du SCC à la pollution de l'eau est minimale.	
<b>CIBLE</b>	
<p><b>2.1.1 :</b> Réduction des rejets de lixiviats et d'eaux de ruissellement contenant des produits chimiques provenant de sites contaminés, soit de 5 % d'ici 03-2007 par rapport à l'année de référence 2000.</p>	<b>CIBLE NON-ATTEINTE</b>
<p><b>Commentaires :</b> La lourdeur des processus administratifs en vue d'octroyer des contrats visant des travaux de réhabilitation de sites contaminés jumelée à une accessibilité limitée de l'expertise requise dans ce domaine, nous ont empêchés de réaliser des progrès tangibles. Toutefois, nous avons réalisé plusieurs évaluations environnementales de sites qui, en temps opportun, nous permettront d'accélérer nos activités de réhabilitation de sites.</p>	
<p><b>2.1.2 :</b> Réduction des rejets d'effluents contenant des bactéries, des engrais et/ou des pesticides provenant d'exploitations agricoles, soit de 10 % d'ici 03-2007 par rapport à l'année de référence 2000.</p>	<b>EN COURS</b>
<p><b>Commentaires :</b> En vue de l'atteinte de cette cible, nous avons développé puis commencé la mise en œuvre avec nos partenaires de CORCAN d'un plan de ferme environnementale (PFE) à l'établissement Westmorland (N.-B.) (une des cinq exploitations agricoles opérées par CORCAN). Puisque la mise en œuvre de ce PFE (qui devrait servir de modèle exportable vers les autres sites) n'est pas terminée, nous ne sommes pas en mesure d'établir avec précision notre rendement par rapport à cette cible. Toutefois, il y a des preuves évidentes que des progrès significatifs sont en cours en vue de la mise en œuvre du PFE.</p>	

BUT 2 : PROTECTION DE L'HYDROSPHÈRE	ÉVALUATION DU RENDEMENT
<b>OBJECTIF 2.1 :</b> La contribution du SCC à la pollution de l'eau est minimale.	
<b>CIBLE</b>	
<p><b>2.1.3 :</b> Réduction des effluents d'égouts ne respectant pas les normes au point de rejet ainsi que des fuites provenant des systèmes de traitement des eaux usées, soit de 20 % d'ici 03-2007 par rapport à l'année de référence 2004.</p>	<b>CIBLE ATTEINTE</b>
<p><b>Commentaires :</b> Grâce au remplacement du système de traitement des eaux usées de l'établissement de Joyceville (Ont.) (projet terminé en juin 2005), par un système répondant aux normes actuelles, nous avons amélioré de 11,7 % notre rendement des débits traités, soit l'équivalent d'un débit moyen de 700 m<sup>3</sup>/jour sur un total organisationnel de 6 000 m<sup>3</sup>/jour. Par ailleurs, nous avons investi dans plusieurs projets d'amélioration de nos systèmes de traitement des eaux usées aux établissements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Centre Pê Sâkâstêw (Alb.) en 2004, débit moyen de 45 m<sup>3</sup>/jour, soit environ 0,8 % du débit organisationnel total;</li> <li>• Bowden (Alb.) en 2004, débit moyen de 270 m<sup>3</sup>/jour, soit environ 4,5 % du débit organisationnel total;</li> <li>• William Head (C.-B.) en 2006, débit moyen de 200 m<sup>3</sup>/jour, soit environ 3,3 % du débit organisationnel total.</li> </ul> <p>Enfin, sur une plus petite échelle, plusieurs autres mesures d'améliorations de nos systèmes de traitement des eaux usées ont également été réalisées entre 2004 et 2006. Toutefois, les résultats par rapport à l'accroissement du rendement que ces mesures ont permis d'atteindre, sont difficiles à quantifier.</p>	

BUT 3 : MAINTIEN DE LA DISPONIBILITÉ DES RESSOURCES NATURELLES	ÉVALUATION DU RENDEMENT
<p><b>OBJECTIF 3.1 :</b> La contribution du SCC à l'épuisement des ressources matérielles individuelles est minimale.</p>	
<p><b>CIBLE</b></p>	
<p><b>3.1.1 :</b> Réduction de la consommation d'eau (qui passera de 800 L à 680 L par jour par occupant), soit de 15 % d'ici 03-2010 par rapport à l'année de référence 2003.</p>	<p><b>CIBLE ATTEINTE</b></p>
<p><b>Commentaires :</b> Grâce à notre outil corporatif de surveillance de nos consommations d'eau, nous avons été en mesure d'évaluer qu'au cours du plus récent trimestre où des données fiables sont disponibles (soit celui couvrant la période avril à juin 2006), notre moyenne corporative de consommation d'eau s'établit à environ 665 L par jour par occupant, soit une réduction d'environ 17 % par rapport à l'année de référence 2003. Nous expliquons ce succès par les multiples projets de remplacement de systèmes refroidis à l'eau par des systèmes refroidis à l'air que nous avons réalisés depuis 2004 pour réduire nos consommations d'eau.</p>	
<p><b>3.1.2 :</b> Réduction de l'élimination des déchets solides dans les décharges (qui passera de 1,6 kg à 1,3 kg par jour par occupant), soit de 20 % d'ici 03-2007 par rapport à l'année de référence 2000.</p>	<p><b>EN COURS</b></p>
<p><b>Commentaires :</b> En 2005, nous avons réalisé un vaste sondage sur la gestion de nos déchets solides. Tous les établissements (51 sur 51) ont rempli un rigoureux questionnaire à ce sujet. Par conséquent, il nous a été possible de déterminer que notre moyenne organisationnelle de déchets solides acheminés vers l'enfouissement se chiffrait alors à 1,36 kg par jour par occupant, soit une réduction de 15 % par rapport à l'année de référence. Nous poursuivrons nos efforts en ce sens lors du prochain cycle de notre SDD.</p>	

BUT 3 : MAINTIEN DE LA DISPONIBILITÉ DES RESSOURCES NATURELLES	ÉVALUATION DU RENDEMENT
<p><b>OBJECTIF 3.2 :</b> La contribution du détenu à l'épuisement des ressources matérielles individuelles est minimale.</p>	
<p><b>CIBLE</b></p>	
<p><b>3.2.1 :</b> Les détenus libérés chaque année ont participé à des séances de sensibilisation en matière d'environnement. Ces séances sont intégrées au programme d'études secondaires, soit 30 % chaque année en mars par rapport à l'année de référence 2004.</p>	<p><b>CIBLE ATTEINTE</b></p>
<p><b>Commentaires :</b> Selon les données que nous avons à cet effet, il apparaît que cette cible a été systématiquement atteinte au cours des trois dernières années. Les derniers résultats pour l'année financière 2006-2007 montre un taux de 36 % des détenus libérés durant l'année. Comme cette pratique semble désormais bien établie aux sein de nos programmes de formation des détenus, nous allons retirer cette cible de la SDD à venir.</p>	

**Note :**

La plupart des données et évaluations présentées dans le tableau ci-dessus, ont été prises durant l'été 2006. En conséquence, il est possible que les résultats et conclusions présentés puissent différer légèrement d'ici avril 2007.

# Nos engagements

## DES CONTRIBUTIONS AXÉES VERS DES RÉSULTATS

Le SCC reconnaît que le concept du développement durable est en évolution constante malgré le caractère immuable de ses bases qui s'appuient sur l'intégration de questions d'ordre social, économique et environnemental. En élaborant les nouveaux engagements de notre SDD 2007-2010, nous avons particulièrement mis l'accent sur des contributions qui appuient les buts du gouvernement fédéral tout en étant orientées vers l'atteinte de résultats liés aux aspects critiques suivants :

- La protection de la santé des citoyens et des écosystèmes
- La prévention de la pollution
- Le respect des ressources naturelles et des capacités d'épuration de l'environnement
- La promotion de l'équité intra- et intergénérationnelle
- Une meilleure communication des enjeux du DD aux processus organisationnels de prises de décisions afin d'intégrer à juste titre, les considérations environnementales aux considérations économiques et sociales

Bien que nous aurions préféré adopter une perspective à long terme pour l'ensemble des engagements avancés dans notre SDD 2007-2010, notre expérience avec les trois SDD précédentes nous pousse autrement. Or, dans la préparation de la présente SDD, nous avons tenu compte des nombreux impératifs à venir, tels les incontournables changements de priorités, l'incertitude quant un niveau de ressources humaines consacrées à l'avancement de notre SDD ainsi que notre capacité de mettre à place davantage d'outils de surveillance ou d'en rehausser leur qualité. C'est pourquoi nous sommes d'avis que la plupart de nos cibles doivent être structurées à l'intérieur d'un cycle de trois années si nous voulons continuer de donner à chaque cible le niveau d'attention qu'elle mérite sur le plan de la gestion.

Au cours du processus d'établissement de nos engagements, nous avons également réexaminé les cibles retenues de la SDD précédente sous l'angle des progrès réalisés jusqu'à présent et du niveau de ressources requises. Par conséquent, certaines cibles ont été retirées ou abaissées tandis que d'autres ont simplement été ajoutées.

Quoique la *SDD Révision 2003* ait permis un certain nombre de progrès intéressants, nous devons continuer nos efforts en vue de respecter nos engagements de SDD. À cette fin, nous avons revu ce qui est important ainsi que ce que nous pouvons raisonnablement accomplir lors de l'élaboration des nouveaux buts, objectifs et cibles de la SDD 2007-2010. Dans une large mesure, les nouveaux engagements sont conformes à ceux préconisés dans la *SDD Révision 2003*.



## ÉLÉMENTS DU MODÈLE LOGIQUE

Pour faire écho à ce que la CEDD a répété à plusieurs reprises concernant la nécessité de lier les cibles aux objectifs et aux buts à long terme, le Guide préparé par le Réseau interministériel sur les stratégies de développement durable (RISDD) suggère de recourir une fois de plus à l'utilisation d'une structure logique afin d'illustrer ces liens. Nous avons utilisé un modèle logique pour nous aider à lier nos engagements d'une manière concise et cohérente afin que les résultats puissent être suivis d'une façon qui démontrera le progrès à long terme.

Les éléments du modèle logique peuvent être définis comme ci-après :

**But :** Établit un sens global d'orientation et les paramètres pour l'action.

**Objectif :** Le dessein global soulevé pour chaque but.

**Cible/Engagement :** Les actions/activités/projets que l'organisation a l'intention de faire selon un certain calendrier pour contribuer aux résultats à l'échelle du gouvernement fédéral.

**Mesure de rendement :** Une méthode qualitative ou quantitative pour mesurer un élément de sortie ou un résultat dans le but d'évaluer le rendement d'un programme, d'une politique ou d'une initiative. Ces mesures sont établies à l'échelle d'une organisation comme méthode permettant de déterminer comment les engagements sont réalisés.

Enfin, les nouveaux engagements du SCC sont présentés dans le modèle logique suivant (voir tableau ci-après) tandis que le plan d'action et les mesures de rendement qui s'y rattachent se trouvent dans la section subséquente.

**NOTE SUR LE MODÈLE LOGIQUE :**

- 1) Aux fins d'évaluation des progrès réalisés et de la mesure du rendement au cours du cycle de la SDD 2007-2010, toutes les cibles et engagements seront en vigueur à partir du 1er avril 2007.
- 2) Tous nos engagements ministériels appuient les buts de développement durable du gouvernement fédéral.

MODÈLE LOGIQUE

# Stratégie de développement durable 2007-2010 du Service correctionnel du Canada

RÉSULTAT STRATÉGIQUE

**CONTRIBUER À DES COLLECTIVITÉS CANADIENNES JUSTES, PAISIBLES, SÉCURITAIRES ET RESPECTUEUSES  
DES RESSOURCES NATURELLES ET DES CAPACITÉS ÉCOLOGIQUES.**

BUT N° 1 Contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) responsables des changements climatiques			BUT N° 2 Contribuer à la protection de l'atmosphère		BUT N° 3 Contribuer à la préservation de la qualité de l'air troposphérique	BUT N° 4 Contribuer à la protection de l'hydrosphère
OBJECTIF 1.1 Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment le CO <sub>2</sub> , afin d'atténuer le phénomène des changements climatiques			OBJECTIF 2.1 Réduire les impacts environnementaux de la pollution atmosphérique sur les écosystèmes, le patrimoine naturel et le patrimoine bâti		OBJECTIF 3.1 Réduire les risques pour la santé humaine et le bien-être causés par une mauvaise qualité de l'air de basse atmosphère	OBJECTIF 4.1 Réduire la pollution de l'eau et des écosystèmes aquatiques
ENGAGEMENT Réduction des émissions de dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ) produites par nos centrales thermiques et systèmes de chauffage des établissements.	ENGAGEMENT Réduction des émissions indirectes de dioxyde de carbone attribuables à notre consommation d'électricité.	ENGAGEMENT Réduction des émissions de dioxyde de carbone produites par la combustion de carburants de notre parc de véhicules routiers.	ENGAGEMENT Amélioration des pratiques de surveillance des émissions d'oxydes d'azote (NO <sub>x</sub> ), émanant de nos centrales thermiques, qui contribuent au smog et aux précipitations acides.	ENGAGEMENT Réduction des risques de rejets d'halocarbures provenant de nos systèmes centralisés de climatisation et/ou réfrigération, qui contribuent à la détérioration de la couche d'ozone stratosphérique.	ENGAGEMENT Réduction des émissions de composés organiques volatiles (COV) responsables du smog urbain, qui émanent de nos systèmes de stockage de produits pétroliers.	ENGAGEMENT Réalisation de projets de mise à niveau de nos systèmes de traitement des eaux usées afin d'en améliorer la performance.
CIBLE 1.1.1 D'ici mars 2010, nous réduirons de 2% notre consommation de gaz naturel et/ou d'huile à chauffage (excluant les nouvelles constructions et les opérations de CORCAN). <sup>a</sup>	CIBLE 1.1.2 D'ici mars 2010, nous allons ériger 2 grandes éoliennes et réaliser d'autres projets d'énergie renouvelable. <sup>a</sup>	CIBLE 1.1.3 D'ici mars 2010, 10 % des nouveaux véhicules que nous allons acquérir, seront des modèles hybrides ou fonctionnant à des carburants renouvelables.	CIBLE 2.1.1 D'ici mars 2010, afin d'optimiser l'opération des grosses chaudières, nous élargirons à toutes les régions, les mises au point annuelles et le mesurage des NO <sub>x</sub> .	CIBLE 2.1.2 D'ici mars 2010, nous allons remplacer les 3 gros systèmes de refroidissement qui présentent le plus grand risque de fuites.	CIBLE 3.1.1 D'ici mars 2010, nous allons réaliser 5 projets de captage des COV phase 1 et phase 2 sur nos réservoirs pétroliers.	CIBLE 4.1.1 D'ici mars 2010, nous réaliserons sur les systèmes ciblés, 3 projets d'amélioration de la qualité de nos effluents de traitement des eaux usées.

<sup>a</sup> En plus d'actions directes ciblées vers la réduction d'émissions de CO<sub>2</sub>, nous poursuivrons également des initiatives d'économie d'électricité. Par ailleurs, nous évaluerons aussi les possibilités de planter des arbres sur certains de nos sites et/ou collectivités environnantes.

BUT N° 4 Contribuer à la protection de l'hydrosphère		BUT N° 5 Contribuer au soutien de collectivités durables		BUT N° 6 Contribuer à l'utilisation durable des ressources naturelles			BUT N° 7 Contribuer au renforcement de la gouvernance et des décisions qui appuient le DD
OBJECTIF 4.2 Favoriser la conservation de l'eau		OBJECTIF 5.1 Promouvoir un niveau élevé de qualité environnementale au sein des collectivités		OBJECTIF 6.1 Encourager une utilisation responsable et efficiente des ressources naturelles qui préservent et protègent la qualité de l'environnement			OBJECTIF 7.1 Mesurer le rendement quant aux engagements de la SDD
ENGAGEMENT Réduction de notre consommation d'eau via la réalisation d'une série de mesures d'économie d'eau potable.	ENGAGEMENT Réhabilitation de sites contaminés et atténuation d'autres sources de contamination telles que les opérations fermières.	ENGAGEMENT Poursuite d'évaluations environnementales de sites (ÉES) potentiellement contaminés en fonction des risques écotoxicologiques.	ENGAGEMENT Consolidation et amélioration de nos programmes de recyclage et compostage dans les établissements.	ENGAGEMENT Développement et publication d'une politique ministérielle sur les achats écologiques.	ENGAGEMENT Formation sur les acquisitions écologiques pour nos agents en charge des achats.	ENGAGEMENT Présentation périodique de rapports de progrès sur l'avancement de notre SDD auprès de la haute gestion.	
CIBLE 4.2.1 D'ici mars 2010, nous réduirons de 10 % notre consommation d'eau potable.	CIBLE 5.1.1 D'ici mars 2010, nous procéderons au nettoyage d'un minimum de 3 sites contaminés jugés prioritaires et élargirons notre plan de gestion de fermes environnementales.	CIBLE 5.1.2 D'ici mars 2010, nous effectuerons un minimum de 6 nouvelles évaluations environnementales de sites potentiellement contaminés en fonction des risques pour la santé et les écosystèmes.	CIBLE 6.1.1 D'ici mars 2010, nous réaliserons 5 audits des déchets solides en établissement (une par région). Ceci nous permettra d'améliorer davantage nos pratiques de gestion des déchets solides.	CIBLE 6.1.2 D'ici mars 2010, nous développerons et publierons une politique interne sur les achats écologiques.	CIBLE 6.1.3 D'ici mars 2010, 50 % de nos agents en charge des achats, recevront une formation sur les acquisitions écologiques.	CIBLE 7.1.1 À compter d'avril 2007, un rapport d'avancement sur la SDD sera préparé 2 fois par an pour la haute gestion.	

# Obligation de rendre compte et mesure du rendement

## REDDITION DE COMPTES

Compte tenu de notre obligation de rendre compte de nos programmes et activités et afin d'actualiser et d'améliorer les rapports et les communications quant à notre rendement en matière de développement durable, nous avons établi dans la SDD 2007-2010 des buts, des objectifs, des cibles et des engagements qui sont logiquement reliés et qui peuvent être mesurés. Pendant que la SDD 2007-2010 sera en vigueur, nous continuerons d'améliorer notre système de management environnemental et, par conséquent, nos systèmes de saisie de données et de communication interne de nos résultats, afin d'augmenter notre capacité de rendre compte de nos progrès et de présenter des données plus précises dans nos Rapports ministériels sur le rendement (RMR) à venir. Nous pourrions ainsi répondre aux exigences du Conseil du Trésor, qui accorde une grande importance aux résultats dans les rapports sur le rendement, ainsi qu'aux exigences des parlementaires et des Canadiens et Canadiennes, qui veulent pouvoir déterminer si nous avons fait des progrès vers le développement durable.

## MESURE DU RENDEMENT

Les mesures de rendement (ou « indicateurs ») que nous utiliserons sont les suivantes :

- Poids (en tonnes métriques) des émissions de CO<sub>2</sub> produites par année par nos centrales thermiques et systèmes de chauffage dans les établissements ;
- Nombre de projets de production d'énergie renouvelable réalisés ;
- Pourcentage des nouveaux véhicules acquis fonctionnant au moyen de carburants alternatifs (hybride et E85) ;
- Nombre de mesures d'optimisation de nos grosses chaudières réalisées ;
- Nombre de systèmes de refroidissement aux halocarbures qui ont été remplacés ;
- Nombre de dispositifs/projets de captage des COV phase 1 et phase 2 installés/terminés ;
- Nombre de projets de mise à niveau de nos systèmes de traitement des eaux usées réalisés ;
- Nombre de mesures d'économie d'eau potable réalisées ;
- Consommation d'eau potable (litres/occupant/jour) ;
- Nombre de sites contaminés prioritaires réhabilités ;
- Nombre d'actions prises pour élargir les PFE ;
- Nombre de sites potentiellement contaminés ayant été évalués ;
- Nombre d'audits des déchets solides réalisés ;
- Estimation du poids des déchets solides envoyés à l'enfouissement (kg/occupant/jour) ;
- Publication d'une politique interne sur les acquisitions écologiques ;
- Nombre d'employés ayant suivi une formation sur les acquisitions écologiques ;
- Nombre de rapports d'avancement sur la SDD qui ont été présentés à la haute gestion.

## CADRE DE RESPONSABILISATION ET PLANS D'ACTION

Au cours de 2006, nous avons perfectionné puis testé un cadre de responsabilisation lié aux cibles de la *SDD Révision 2003* auprès de nos bureaux de première responsabilité (BPR). Forts des résultats de cet exercice, nous sommes désormais prêts à instaurer de manière formelle et systématique un cadre de responsabilisation adapté à notre SDD 2007-2010. Cet outil de gestion servira à consigner les progrès réalisés au fur et à mesure de l'avancement du calendrier de notre SDD. En fait, en répartissant les efforts à mettre de l'avant à l'échelle de nos différents paliers organisationnels, le cadre de responsabilisation servira ni plus ni moins de plans d'action pour favoriser non seulement une culture de responsabilisation à plusieurs niveaux, mais surtout, un partage des responsabilités environnementales qui sont essentielles à l'intégration et à l'atteinte des engagements pris dans notre SDD 2007-2010. Enfin, le tableau suivant représente un exemple abrégé (résumé) d'éléments de notre cadre de responsabilisation et plans d'action pour chacun des engagements de notre SDD 2007-2010.

CIBLE	BPR	RENDEMENT PRÉVU
1.1.1 – Réalisation de mesures et de projets d'économie d'énergie	ARST	2 % par région d'ici 2010
1.1.2 – Installation d'éoliennes et nombre de projets d'énergie renouvelable réalisés	DGST	Projets réalisés d'ici 2010
1.1.3 – Acquisition de nouveaux véhicules écoénergétiques	DGST	10 % par année
2.1.1 – Nombre de mesures annuelles d'optimisation de l'efficacité des grosses chaudières	DGST	Toutes les chaudières annuellement
2.1.2 – Remplacement de gros systèmes de refroidissement	ARST	3 projets d'ici 2010
3.1.1 – Installation de capteurs de COV phase 1 et 2 pour réservoirs pétroliers	ARST-ONT ARST-PAC	4 projets-ONT 1 projet-PAC
4.1.1 – Projets d'amélioration des systèmes de traitement de nos eaux usées	DGI ARST	3 projets d'ici 2010
4.2.1 – Mesures de conservation de l'eau potable	DGST ARST	Réduction de 10 % d'ici 2010
5.1.1 – Projets de réhabilitation de sites contaminés;	DGST	Au moins 3 projets de réhabilitation d'ici 2010
– Projets de mise en œuvre des plans de fermes environnementales	CORCAN DGST	Actions pour élargir les PFE
5.1.2 – Évaluations de sites potentiellement contaminés	DGST	Au moins 6 sites d'ici 2010
6.1.1 – Conduites d'audits des déchets solides	ARST	1 projet / région d'ici 2010
6.1.2 – Développement d'une politique sur les acquisitions écologiques	Directeur des Opérations	Publication d'ici 2010
6.1.3 – Formation des acheteurs sur les acquisitions écologiques	Directeur des Opérations	50 % formés d'ici 2010
7.1.1 – Présentation de rapports d'avancement SDD à la haute gestion	DGST	2 rapports par année



# Annexe 1 – Résumé des consultations

Les consultations en vue de la SDD 2007-2010 ont commencé à partir de discussions internes sur ce qu'il était possible d'accomplir au cours des prochaines années. Afin de trouver la meilleure façon d'intégrer la SDD aux secteurs d'activités organisationnelles, nous avons consulté différents groupes, notamment : la gestion du matériel et des achats, la gestion du parc automobile, la division des installations et les services techniques au sein de nos administrations régionales. Nous avons tenu ces consultations internes auprès des membres de la direction et des groupes opérationnels du SCC afin d'établir des engagements à la fois d'envergure et à notre portée.



# Annexe 2 – Liste des acronymes et des abréviations techniques

## ACRONYMES

AC	: Administration centrale
AR	: Administration régionale
ARST	: Administrateur régional, Services techniques
BPR	: Bureaux de première responsabilité
CEDD	: Commissaire à l'environnement et au développement durable
CRG	: Comité régional de gestion (au SCC)
DD	: Développement durable
DGI	: Directeur général, Installations
DGST	: Directeur général, Services techniques
LSCMLC	: <i>Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition</i>
OSS	: Organisme de service spécial (le cas échéant, CORCAN)
PFE	: Plan de ferme environnementale
RISDD	: Réseau interministériel sur les stratégies de développement durable
RPP	: Rapport sur les plans et les priorités
RMR	: Rapport ministériel sur le rendement
SCC	: Service correctionnel du Canada
SME	: Système de management environnemental
SPPCC	: Sécurité publique et Protection civile Canada (ministère)
SDD	: Stratégie de développement durable

## ABRÉVIATIONS TECHNIQUES

CH <sub>4</sub>	: Méthane (gaz naturel)
CO <sub>2</sub>	: Dioxyde de carbone
COV	: Composés organiques volatiles
E85	: Éthanol 85 % (carburant pour véhicule constitué de 85 % d'éthanol et 15 % d'essence)
GES	: Gaz à effet de serre
kg	: Kilogramme
kW	: Kilowatt
L	: Litre
m <sup>3</sup>	: Mètre cube
MJ	: Mégajoule (unité de mesure de l'énergie)
NO <sub>x</sub>	: Oxydes d'azote
SO <sub>x</sub>	: Oxydes de soufre